

# Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2012

## Organismes industriels sans but lucratif

### CONFIDENTIEL une fois rempli

If you would prefer to receive this questionnaire in English, please call: 1-877-992-3999.

Veuillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique

C0009

Veuillez vérifier le nom et l'adresse de l'entreprise ainsi que le nom du contact et faire les corrections nécessaires.

Dénomination sociale

C0001

Nom commercial

C0002

Prénom

C0008

Nom de famille

C0028

Adresse (numéro et rue)

C0004

Ville

C0005

Province, territoire ou état

C0006

Code postal ou code de zone

C0007

### RENSEIGNEMENTS POUR LE RÉPONDANT

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

#### But de l'enquête

Cette enquête recueille des données essentielles à la production de renseignements statistiques pertinents permettant de suivre les activités scientifiques et technologiques au Canada et d'appuyer l'élaboration des politiques relatives aux sciences et à la technologie. Vos données permettront la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et développement (R-D) ainsi que la totalisation de données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans la publication **Recherche et développement industriels** (numéro 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024, 358-0140 et 358-0161.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques ou pour la recherche.

#### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité et les ententes de partage de données se trouvent à la fin du questionnaire.

#### Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'année financière se terminant en 2012. Ne pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer tous les montants en milliers de dollars canadiens.

#### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

#### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

**Avis :** Il n'y a aucun risque de divulgation si vous remplissez un questionnaire en ligne sur le Web.

#### Veuillez remplir un questionnaire distinct pour chaque organisme menant des activités de recherche et développement (R-D) au Canada.

- Si votre organisme effectue de la R-D, **vous devez répondre à toutes les questions.**
- Si votre organisme n'effectue pas de R-D mais finance des activités de R-D, **vous devez répondre aux questions 2 à 8, 12 à 15 et remplir la section Information de la personne-ressource.**

Pour plus d'information, consultez la section **Information et définitions** à la fin du questionnaire.

**Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant sa réception.**



## RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

**Version électronique du questionnaire :** En vue de réduire l'utilisation du papier et de répondre aux besoins des répondants, Statistique Canada a mis au point un mode de réponse par Internet pour que vous puissiez remplir votre questionnaire en ligne. Si vous souhaitez fournir vos données par voie électronique, composez le 1-877-992-3999.

**Éviter les rappels :** Pour éviter que l'on vous rappelle à des fins de vérification, indiquez « 0 » (zéro) à la ligne du total des questions qui ne s'appliquent pas aux activités de votre organisme. De plus, si votre organisme a connu un changement important dans les dépenses ou le financement de la recherche et développement (R-D.), veuillez en indiquer la raison dans la section « Raisons des variations importantes ».

## DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS (QUESTIONS 1 ET 2)

### 1. a) ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2012

|      | Année              | Mois | Jour |      | Année                  | Mois | Jour |
|------|--------------------|------|------|------|------------------------|------|------|
| Du : | <sup>201</sup> 2 0 |      |      | Au : | <sup>204</sup> 2 0 1 2 |      |      |

### b) Veuillez fournir le numéro de TPS (numéro d'entreprise) de l'organisme déclarant des dépenses en R-D et/ou des paiements pour la technologie dans ce questionnaire.

0056

### 2. DÉPENSES TOTALES DE CET ORGANISME EN 2012

(milliers de \$CAN)

500

000 \$

## DÉFINITION DE LA R-D

La recherche et développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

3. A effectué de la R-D en 2012 <sup>310</sup> 1  Oui <sup>3</sup>  Non

4. Projette d'effectuer de la R-D en 2013 <sup>311</sup> 1  Oui <sup>3</sup>  Non

5. Prévoit effectuer de la R-D en 2014 <sup>312</sup> 1  Oui <sup>3</sup>  Non

Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, veuillez passer à la **question 6**.  
Si vous avez répondu **NON** à toutes ces questions, veuillez passer à la **question 12**.

## DONNÉES SUR LA R-D EFFECTUÉE – DÉPENSES, PERSONNEL

### 6. DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CET ORGANISME

(le total des dépenses de R-D de 2012 doit correspondre au total des questions 8, 9, 10 et 11).

|                                    | Effectuées<br>en 2011 | Effectuées<br>en 2012 | Planifiées<br>pour 2013 | Prévues<br>pour 2014 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|
|                                    | (milliers de \$CAN)   |                       |                         |                      |
| <b>Dépenses courantes</b>          |                       |                       |                         |                      |
| Salaires et traitements*           | 504<br>000 \$         | 501<br>000 \$         | 502<br>000 \$           | 503<br>000 \$        |
| Autres dépenses courantes**        | 514<br>000 \$         | 511<br>000 \$         | 512<br>000 \$           | 513<br>000 \$        |
| <b>Total, dépenses courantes</b>   | 524<br>000 \$         | 521<br>000 \$         | 522<br>000 \$           | 523<br>000 \$        |
| <b>Dépenses en immobilisations</b> |                       |                       |                         |                      |
| Terrains                           | 534<br>000 \$         | 531<br>000 \$         | 532<br>000 \$           | 533<br>000 \$        |
| Bâtiments                          | 544<br>000 \$         | 541<br>000 \$         | 542<br>000 \$           | 543<br>000 \$        |
| Matériel et autre                  | 554<br>000 \$         | 551<br>000 \$         | 552<br>000 \$           | 553<br>000 \$        |
| <b>Total, immobilisations</b>      | 564<br>000 \$         | 561<br>000 \$         | 562<br>000 \$           | 563<br>000 \$        |
| <b>Total</b>                       | 574<br>000 \$         | 571<br>000 \$         | 572<br>000 \$           | 573<br>000 \$        |

\* Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

\*\* Inclure les contrats de services nécessaires à l'exécution de la R-D (p. ex., les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole brut). Exclure les contrats de travaux de R-D mêmes; ceux-ci doivent être déclarés à la question 12. Exclure la dépréciation des immobilisations.

7. **PERSONNEL DE CET ORGANISME AFFECTÉ À LA R-D EN 2012 (équivalent temps plein\*).**

Pour les définitions du personnel affecté à la R-D, consultez la section **Information et définitions** à la fin du questionnaire.

\***Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres seulement le quart de leur temps, dans ce cas :  $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75$  scientifiques.

|   | <b>Équivalent<br/>temps plein*</b> |
|---|------------------------------------|
| <b>a) Total du personnel de R-D par profession</b>  |                                    |
| Scientifiques et ingénieurs   | 321                                |
| Administrateurs de la R-D   | 322                                |
| <b>Professionnels total :</b>   | 320                                |
| Techniciens et technologues   | 324                                |
| Personnel de soutien administratif  | 325                                |
| <b>Total du personnel de soutien technique et administratif :</b>                               | 323                                |
| <b>Total (cellules 320 + 323)</b>   | 326                                |
| <b>b) Personnel professionnel de R-D selon le niveau de scolarité</b>                           |                                    |
| Sans diplôme collégial ou universitaire   | 327                                |
| Avec un diplôme collégial   | 328                                |
| Avec un grade universitaire : Baccalauréat  | 329                                |
| Maîtrise  | 330                                |
| Doctorat  | 331                                |
| <b>Total (correspondant à la cellule 320)</b>   | 332                                |
| <b>c) Personnel de soutien technique et administratif à la R-D selon le niveau de scolarité</b> |                                    |
| Sans diplôme collégial ou universitaire   | 333                                |
| Avec un diplôme collégial   | 334                                |
| Avec un grade universitaire : Baccalauréat  | 335                                |
| Maîtrise  | 336                                |
| Doctorat  | 337                                |
| <b>Total (correspondant à la cellule 323)</b>   | 338                                |

8. **RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX SUR LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CET ORGANISME EN 2012**  
(les dépenses doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.).

\* Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez inclure la province ou le territoire le plus proche.

\*\* Équivalent temps plein (ETP) – Voir la définition à la question 7.

| Province ou territoire où la R-D a été effectuée*  | Dépenses de R-D     |                    | Personnel de R-D           |   |
|--|---------------------|--------------------|----------------------------|---|
|  | Courantes           | En immobilisations | Professionnel              | Personnel de soutien technique et administratif |
|  | (milliers de \$CAN) |                    | (équivalent temps plein)** |   |
| a) Terre-Neuve-et-Labrador   | 701                 | 711                | 721                        | 731   |
| b) Île-du-Prince-Édouard   | 702                 | 712                | 722                        | 732   |
| c) Nouvelle-Écosse   | 703                 | 713                | 723                        | 733   |
| d) Nouveau-Brunswick   | 704                 | 714                | 724                        | 734   |
| e) Québec  | 792                 | 793                | 794                        | 795   |
| f) Ontario   | 796                 | 797                | 798                        | 799   |
| g) Manitoba  | 709                 | 719                | 729                        | 739   |
| h) Saskatchewan  | 741                 | 751                | 761                        | 771   |
| i) Alberta   | 742                 | 752                | 762                        | 772   |
| j) Colombie-Britannique  | 743                 | 753                | 763                        | 773   |
| k) Yukon   | 780                 | 781                | 782                        | 783   |
| l) Territoires du Nord-Ouest   | 784                 | 785                | 786                        | 787   |
| m) Nunavut   | 788                 | 789                | 790                        | 791   |
| <b>Total (égal aux dépenses de R-D de 2012 déclarées à la question 6 (cellules 521 et 561) et au personnel de R-D en 2012 déclaré à la question 7. a) (cellules 320 et 323))</b> | 745                 | 755                | 765                        | 775   |

## EMPLACEMENT DES ACTIVITÉS EN R-D

9. **POUR L'ANNÉE 2012, VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE POUR CHAQUE EMPLACEMENT DE CODE POSTAL OÙ DE LA R-D EST EFFECTUÉE**, indiquer le code postal, la valeur (en milliers de dollars canadiens) du total des dépenses de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 6, cellule 571) et le nombre d'équivalents temps plein du personnel de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 7, cellule 326).

Si vous comptez plus de cinq emplacements de code postal, veuillez remplir la grille pour les quatre emplacements ayant les dépenses de R-D les plus élevées et déclarer le reste des dépenses de R-D et du personnel de R-D de votre société dans la cinquième ligne.

\* **Équivalent temps plein (ETP)** – Voir la définition à la question 7.

| Code postal |           | Total des dépenses de R-D<br>(milliers de \$CAN) | Total des équivalents temps plein* |
|-------------|-----------|--|------------------------------------|
| 1.          | 340_1<br> | 341_1<br><br>000 \$                              | 342_1                              |
| 2.          | 340_2<br> | 341_2<br><br>000 \$                              | 342_2                              |
| 3.          | 340_3<br> | 341_3<br><br>000 \$                              | 342_3                              |
| 4.          | 340_4<br> | 341_4<br><br>000 \$                              | 342_4                              |
| 5.          | 340_5<br> | 341_5<br><br>000 \$                              | 342_5                              |

Dans le cas de projets de R-D qui sont effectués à plus d'un emplacement, déclarer les dépenses et le personnel de R-D à l'emplacement de code postal principal, c'est-à-dire à celui ou est engagé la plus grande partie des dépenses. Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez indiquer la province ou le territoire le plus proche.

## SOURCES DE FINANCEMENT

10. **SOURCES DE FINANCEMENT DE LA R-D EXÉCUTÉE AU SEIN DE CET ORGANISME EN 2012**

|  | Canadiennes             |                     | Étrangères          |  |
|--|-------------------------|---------------------|---------------------|--|
|  | (milliers de \$CAN)     |                     |                     |  |
| a) Fonds de cet organisme (ex. : intérêts et autres revenus)                                       | 801<br><br>000 \$       | 811<br><br>000 \$   |                     |  |
| b) Fonds des sociétés membres (cotisations annuelles, subventions à l'avancement technologique)    |                         |                     |                     |  |
| Nom des sociétés<br>(l'appellation légale intégrale en lettres moulées)                            | N° de TPS (NE)          | (milliers de \$CAN) |                     |  |
| 802_1  | 807_1<br>               | 803_1<br><br>000 \$ | 804_1<br><br>000 \$ |  |
| 802_2  | 807_2<br>               | 803_2<br><br>000 \$ | 804_2<br><br>000 \$ |  |
| 802_3  | 807_3<br>               | 803_3<br><br>000 \$ | 804_3<br><br>000 \$ |  |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13) | <b>Total partiel b)</b> | 810<br><br>000 \$   | 819<br><br>000 \$   |  |

**La question 10 continue sur la prochaine page >**

(Question 10 – Suite)

|   |  | Canadiennes             |        |
|---|--|-------------------------|--------|
|   |  | (milliers de \$CAN)     |        |
| c) Administration fédérale dans le cadre de <b>Subventions à la R-D</b> et la partie consacrée à la R-D <b>seulement</b> provenant de toutes autres subventions (Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux)       |  |                         |        |
| Industrie Canada : Programme de partenariats technologiques / Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense  |  | 821                     | 000 \$ |
| Conseil national de recherches du Canada : Programme d'aide à la recherche industrielle   |  | 822                     | 000 \$ |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique   |  | 823                     | 000 \$ |
| Développement économique Canada (région du Québec)  |  | 824                     | 000 \$ |
| Diversification de l'économie de l'Ouest Canada   |  | 825                     | 000 \$ |
| Autres programmes de subventions (veuillez préciser) :  |  | 883_1                   | 884_1  |
|   |  |                         | 000 \$ |
| (veuillez préciser) :   |  | 883_2                   | 884_2  |
|   |  |                         | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13)  |  | <b>Total partiel c)</b> | 820    |
|   |  |                         | 000 \$ |
| d) <b>Contrats de R-D</b> du gouvernement fédéral canadien et la partie consacrée à la R-D <b>seulement</b> de tout autre contrat du gouvernement fédéral canadien<br>(Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux) |  |                         |        |
| <b>Ministères contractants :</b> (Les paiements sont souvent effectués au nom d'autres ministères par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : veuillez donc préciser le ministère contractant)                                     |  |                         |        |
| Agence spatiale canadienne  |  | 831                     | 000 \$ |
| Défense nationale   |  | 832                     | 000 \$ |
| Environnement Canada  |  | 839                     | 000 \$ |
| Autres contrats (veuillez préciser) :   |  | 887_1                   | 883_1  |
|   |  |                         | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13)  |  | <b>Total partiel d)</b> | 830    |
|   |  |                         | 000 \$ |
| e) Administration provinciale : <b>(subventions et contrats)</b><br>(Exclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux)   |  |                         |        |
| (veuillez préciser la province) :   |  | 888_1                   | 889_1  |
|   |  |                         | 000 \$ |
| (veuillez préciser la province) :   |  | 888_2                   | 889_2  |
|   |  |                         | 000 \$ |
| Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13)  |  | <b>Total partiel e)</b> | 840    |
|   |  |                         | 000 \$ |

La question 10 continue sur la prochaine page >

(Question 10 – Suite)

|   |                | Canadiennes             | Étrangères |
|---|----------------|-------------------------|------------|
| <b>f) Travaux de R-D effectués pour le compte d'autres sociétés</b>                                       |                |                         |            |
| Nom des sociétés<br>(l'appellation légale intégrale en lettres moulées)                                   | N° de TPS (NE) | (milliers de \$CAN)     |            |
| 863_1   | 873_1          | 864_1                   | 865_1      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| 863_2   | 873_2          | 864_2                   | 865_2      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| 863_3   | 873_3          | 864_3                   | 865_3      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| <i>Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13)</i> |                | <b>Total partiel f)</b> | 860        |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| <b>g) Contrats de R-D d'organismes sans but lucratif du secteur privé</b>                                 |                |                         |            |
| Nom des organismes<br>(l'appellation légale intégrale en lettres moulées)                                 | N° de TPS (NE) | (milliers de \$CAN)     |            |
| 874_1   | 875_1          | 876_1                   | 877_1      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| 874_2   | 875_2          | 876_2                   | 877_2      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| 874_3   | 875_3          | 876_3                   | 877_3      |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| <i>Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires généraux (page 13)</i> |                | <b>Total partiel g)</b> | 879        |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |
| <b>h) Autres organismes (universités, gouvernement étranger, etc.)</b>                                    |                | <b>Total partiel h)</b> | 882        |
|   |                | 000 \$                  | 000 \$     |

|  |  | Canadiennes         | Étrangères |
|--|--|---------------------|------------|
|  |  | (milliers de \$CAN) |            |
| <b>Somme des totaux partiels (a à h)</b>   |  | 890                 | 895        |
|  |  | 000 \$              | 000 \$     |
| <b>Total (correspondant au total des dépenses de 2012 inscrit à la question 6 (cellule 571))</b> |  | 800                 | 000 \$     |

## DOMAINE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE

### 11. VEUILLEZ INDIQUER DANS QUELS DOMAINES SCIENTIFIQUES VOUS AVEZ EXÉCUTÉ DE LA R-D EN 2012

\* **Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être exécutée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour connaître l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : quatre scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les trois autres n'y consacrent que le quart de leur temps, alors :  $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 1.75$  scientifiques.

|  | Total des dépenses de R-D | Personnel de R-D          |
|--|---------------------------|---------------------------|
|  | (milliers de \$CAN)       | (équivalent temps plein)* |
| <b>a) Sciences exactes et naturelles</b>   |                           |                           |
| i) Mathématiques (1.01**)  | 905<br>000 \$             | 906                       |
| ii) Sciences informatiques et de l'information (1.02.01 et 1.02.02)<br>(exclure logiciels)       | 998<br>000 \$             | 999                       |
| iii) Sciences physiques (1.03**)   | 911<br>000 \$             | 912                       |
| iv) Chimie (1.04**)  | 913<br>000 \$             | 914                       |
| v) Sciences de la terre et de l'environnement (1.05**)   | 915<br>000 \$             | 916                       |
| vi) Biologie (1.06**)  | 917<br>000 \$             | 918                       |
| vii) Autres sciences naturelles (1.07**)   | 919<br>000 \$             | 920                       |
| <b>b) Génie et technologie</b>   |                           |                           |
| i) Génie civil (2.01**)  | 921<br>000 \$             | 922                       |
| ii) Génie et technologie du logiciel (1.02.03 et 2.02.09)  | 965<br>000 \$             | 966                       |
| iii) Génie électrique, génie électronique et technologie<br>de l'information (2.02.01 à 2.02.08) | 967<br>000 \$             | 968                       |
| iv) Génie mécanique (2.03**)   | 925<br>000 \$             | 926                       |
| v) Génie chimique (2.04**)   | 927<br>000 \$             | 928                       |
| vi) Génie des matériaux (2.05**)   | 929<br>000 \$             | 930                       |
| vii) Génie médical (2.06**)  | 931<br>000 \$             | 932                       |
| viii) Génie de l'environnement (2.07**)  | 933<br>000 \$             | 934                       |
| ix) Biotechnologie de l'environnement (2.08**)   | 935<br>000 \$             | 936                       |
| x) Biotechnologie industrielle (2.09**)  | 937<br>000 \$             | 938                       |
| xi) Nanotechnologie (2.10**)   | 939<br>000 \$             | 940                       |
| xii) Autres domaines du génie et des technologies (2.11**)                                       | 941<br>000 \$             | 942                       |

**La question 11 continue sur la prochaine page >**

(Question 11 – Suite)

|  | Total des dépenses de R-D | Personnel de R-D          |
|--|---------------------------|---------------------------|
|  | (milliers de \$CAN)       | (équivalent temps plein)* |
| <b>c) Sciences médicales et de la santé</b>  |                           |                           |
| i) Médecine fondamentale (3.01**)  | 943 000 \$                | 944                       |
| ii) Médecine clinique (3.02**)   | 945 000 \$                | 946                       |
| iii) Sciences de la santé (3.03**)   | 947 000 \$                | 948                       |
| iv) Biotechnologie médicale (3.04**)   | 949 000 \$                | 950                       |
| v) Autres sciences médicales (3.05**)  | 1103 000 \$               | 1104                      |
| <b>d) Sciences agronomiques</b>  |                           |                           |
| i) Agriculture, foresterie et pêches (4.01**)  | 951 000 \$                | 952                       |
| ii) Sciences animale et laitière (4.02**)  | 953 000 \$                | 954                       |
| iii) Science vétérinaire (4.03**)  | 955 000 \$                | 956                       |
| iv) Biotechnologie agricole (4.04**)   | 957 000 \$                | 958                       |
| v) Autres sciences agronomiques (4.05**)   | 959 000 \$                | 960                       |
| <b>Total (correspondant aux dépenses en R-D et au personnel en R-D de 2012 inscrits aux questions 6 (cellule 571) et 7.a) (cellule 326))</b> | 961 000 \$                | 962                       |

\*\* Ces chiffres représentent les codes de l'Agence du revenu du Canada, dans le Guide pour le formulaire T661 (Annexe 1), T4088(F) Rév. 08. Pour obtenir des définitions complètes, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/t4088-11f.html>.

**DÉPENSES POUR LA R-D EXÉCUTÉE À CONTRAT OU SUBVENTIONNÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES**

12. DÉPENSES ENGAGÉES OU SUBVENTIONNÉES POUR LA R-D EFFECTUÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

|  | Au Canada           | À l'étranger |
|--|---------------------|--------------|
|  | (milliers de \$CAN) |              |
| a) Total des dépenses exécutées en 2011 pour la R-D effectuée par d'autres organismes        | 1023 000 \$         | 1024 000 \$  |
| <b>b) Total des dépenses exécutées en 2012 pour la R-D effectuée par d'autres organismes</b> |                     |              |
| i) Sociétés  | 1002 000 \$         | 1012 000 \$  |
| ii) Universités  | 1006 000 \$         | 1016 000 \$  |
| iii) Autres  | 1008 000 \$         | 1018 000 \$  |
| <b>Total des éléments 12.b) i) à iii) pour 2012</b>  | 1098 000 \$         | 1099 000 \$  |
| c) Total des dépenses projetées en 2013 pour la R-D effectuée par d'autres organismes        | 1025 000 \$         | 1026 000 \$  |
| d) Total des dépenses prévues en 2014 pour la R-D effectuée par d'autres organismes          | 1027 000 \$         | 1028 000 \$  |

## AUTRES DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE

Un organisme peut obtenir de l'information fondée sur la R-D effectuée dans le passé par d'autres sociétés, organismes ou particuliers. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise dans le passé. À la section précédente, on vous demande de déclarer les dépenses engagées pour financer la R-D exécutée par des tiers à votre compte. À la présente section, on vous demande de déclarer uniquement les dépenses pour l'information et les droits relatifs à la R-D qui a déjà été exécutée par des tiers dans le passé, et les paiements que votre propre entreprise a reçus pour de l'information ou des droits relatifs à la R-D.

### 13. DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS PAR CET ORGANISME EN 2012.

|  | Dépenses effectuées |              | Paiements reçus |              |
|--|---------------------|--------------|-----------------|--------------|
|  | Au Canada           | À l'étranger | Au Canada       | À l'étranger |
| (milliers de \$CAN)  |                     |              |                 |              |
| <b>a) Organisation déclarante ou société(s) membre(s)</b>                    |                     |              |                 |              |
| i) Brevets   | 1029                | 1030         | 1031            | 1032         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| ii) Droits d'auteur  | 1033                | 1034         | 1035            | 1036         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| iii) Marques de commerce   | 1037                | 1038         | 1039            | 1040         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés               | 1041                | 1042         | 1043            | 1044         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.) | 1045                | 1046         | 1047            | 1048         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| <b>Total</b>   | 1049                | 1050         | 1051            | 1052         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| <b>b) Autres organismes ou particuliers</b>                                  |                     |              |                 |              |
| i) Brevets   | 1053                | 1054         | 1055            | 1056         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| ii) Droits d'auteur  | 1057                | 1058         | 1059            | 1060         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| iii) Marques de commerce   | 1061                | 1062         | 1063            | 1064         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés               | 1065                | 1066         | 1067            | 1068         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.) | 1069                | 1070         | 1071            | 1072         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |
| <b>Total</b>   | 1073                | 1074         | 1075            | 1076         |
|  | 000 \$              | 000 \$       | 000 \$          | 000 \$       |

### Définitions

(équivalentes à celles de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada <http://www.ic.gc.ca/eic/site/cjpointernet-internetopic.nsf/fra/wr00143.html>)

**Brevet** : Titre de propriété intellectuelle accordé par le gouvernement qui donne le droit d'empêcher autrui de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention.

**Droit d'auteur** : Protège les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation, l'enregistrement sonore et le signal de communication.

**Marque de commerce** : Mot, symbole ou dessin (ou combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'autres personnes sur le marché.

**Dessin industriel** : Les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un article manufacturé.

**Topographie de circuit intégré** : La configuration tridimensionnelle des circuits électroniques que l'on retrouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

**Propriété intellectuelle** : Forme de création qui peut être protégée par un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuit intégré.

## TEMPS REQUIS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

14. VEUILLEZ INDIQUER COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ MIS POUR REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE, Y COMPRIS LE TEMPS QU'IL A FALLU POUR RECUEILLIR L'INFORMATION.

9910   heure(s)

9909   minute(s)

## INFORMATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE

Prénom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)

0013

Nom de la personne qui a complété le questionnaire (lettres moulées)

0054

Titre

0014

N° de téléphone

0017

Poste

0027

N° de télécopieur

0016

Adresse électronique

0018

Date

0015

## DONNÉES SUR LA R-D ÉNERGÉTIQUE

15. EN 2012, CET ORGANISME DÉCLARANT A-T-IL EFFECTUÉ OU FINANCÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE?

- 1401  1 Oui ➤ Veuillez remplir le questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie ».
- 3 Non ➤ Veuillez remplir la section **Information de la personne-ressource** à la page 4 du questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie » et la retourner avec le présent questionnaire.

## RAISONS DES VARIATIONS IMPORTANTES, LE CAS ÉCHÉANT

Statistique Canada compare les réponses actuelles avec celles fournies pour la dernière période de déclaration.

Veillez décrire les raisons pour lesquelles surviennent des variations par rapport aux renseignements précédents (p. ex. expansion, acquisition ou cession d'entreprises, fermetures, changements organisationnels, etc.).

En expliquant les changements ou les événements possibles, on pourrait éviter un suivi par Statistique Canada.

1412

1413

1414

1415

1416

1417

1418

1419

1420

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous vous invitons à faire part de vos commentaires ci dessous.

9920  
9913  
9914  
9915  
9916  
9917  
9918  
9919  
9921

## INFORMATION ET DÉFINITIONS

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

## Instructions de déclaration

1. Si vous remplissez un formulaire regroupé pour au moins deux sociétés apparentées, veuillez donner des chiffres regroupés pour toutes les questions (p. ex., les revenus, le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme « société déclarante » utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire regroupé est rempli.
2. Prière de répondre à toutes les questions. Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir vos meilleures estimations.
3. **Veuillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant la réception.** Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent questionnaire ou si vous avez des questions au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada  
150, promenade Tunney's Pasture  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6  
Téléphone : 1-877-992-3999  
Télécopieur : 1-888-883-7999

## Définition de la R-D

La recherche et le développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

**La recherche et le développement doivent être considérés comme des activités de recherche scientifique et de développement expérimental en sciences naturelles et génie uniquement et ne comprennent donc pas :**

- i. la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- ii. le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- iii. la recherche en sciences sociales ou humaines,
- iv. la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- v. la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- vi. les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

## Exemples :

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la recherche. L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification – le transistor – était du développement. L'application de ce dispositif à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs de télévision était du développement. La création de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est de la conception, pas du développement.

La recherche et le développement peuvent être effectués par un organisme permanent de R-D (p. ex., une division de R-D) ou par un organisme qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (p. ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'organisme de R-D peut consacrer une partie de son temps à la mise à l'essai normale, au diagnostic d'anomalies ou à d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second cas, il ne faut tenir compte que de la partie de l'activité totale de l'organisme qui constitue de la R-D.

Pour de plus amples renseignements, voir le paragraphe 63 du *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* (OCDE, 2002) et la section 37, règl. 2900 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## Nota :

Toutes les dépenses attribuables à des activités de R-D doivent être déclarées, dans les dépenses pour les terrains et les bâtiments destinés spécifiquement au soutien de la R-D. Cette inclusion est différente du traitement des dépenses pour la recherche et développement admissibles au programme d'incitation fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

## Interprétation

En général, la R-D industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales « normales » sont la production, les travaux de génie, le contrôle de la qualité et la mise à l'essai. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les éléments de travail qui, en soi, ne sont pas considérés comme de la R-D mais fournissent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans la R-D. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de secrétariat.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et que l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines pilotes font partie de la R-D. Toutefois, lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été menés de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût de l'outillage (dessin et essai) ainsi que le coût des plans de construction, de fabrication et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de réunir des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des organismes normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres « prototypes » construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.

| ACTIVITÉ   | TRAITEMENT | REMARQUES   |
|--|------------|---|
| Prototypes, usines-pilotes   | Inclure    | Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations.  |
| Contrats (questions 10.d) et 10.f))  | Inclure    | Tous les contrats exigeant de la R-D. Lorsque les contrats comprennent également d'autres travaux, ne déclarer que les coûts de R-D.  |
| Recherche économique, étude du marché, études de gestion   | Exclure    | Toutes les activités en sciences sociales.  |
| Contrôle de la qualité, mise à l'essai normale, modifications de style, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux besoins particuliers d'un client | Exclure    | Même s'ils sont effectués par du personnel affecté normalement à la R-D.  |
| Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz  | Exclure    | Inclure cependant les projets de R-D prévoyant l'utilisation de nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans ces domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ. |
| Génie  | Exclure    | Tenir compte uniquement des travaux de génie fournissant un apport direct à la R-D.   |
| Dessin et conception   | Exclure    | Tenir compte uniquement des travaux de dessin et de conception fournissant un apport direct à la R-D.   |
| Outillage, production expérimentale, diagnostic d'anomalies  | Exclure    | Toutefois, d'autres travaux de R-D peuvent être nécessaires par suite de ces activités.   |
| Brevets et permis  | Exclure    | Tout le travail administratif et juridique afférent aux brevets et permis.  |

### Définition du personnel de la R-D

Inclure les entrepreneurs autonomes et les employés qui se consacrent à des activités liées à la R-D travaillant « sur place » dans les bureaux, laboratoires, usines ou autres installations de l'organisme déclarant.

**Personnel professionnel** – Ce sont les chercheurs ou les gestionnaires de R-D. Il peut s'agir de scientifiques ou d'ingénieurs. Les chercheurs sont des professionnels qui se livrent à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et qui s'occupent également de la gestion des projets concernés. Les gestionnaires et les cadres chargés de la planification et de la gestion des aspects scientifiques et techniques du travail d'un chercheur font également partie de cette catégorie.

**Techniciens et technologues** – Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les scientifiques et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de technicien délivré soit par les autorités provinciales de l'éducation, soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique.

**Personnel de soutien administratif** – Personnel directement rattaché au programme de R-D, notamment des opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les organismes de R-D.

Les résultats de cette enquête seront diffusés dans la publication intitulée **Recherche et développement industriels** (numéro 88-202-X au catalogue) et CANSIM 358-0024, 358-0140 et 358-0161.

[http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub\\_f.cgi?subject=193#193](http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi?subject=193#193).

Veuillez faire une copie du questionnaire rempli pour vos dossiers.

**Veillez retourner le questionnaire dûment complété  
dans les 30 jours suivant la réception.**

Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir qu'un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser :

Statistique Canada  
150, promenade Tunney's Pasture  
Ottawa, On K1A 0T6  
Téléphone : 1-877-992-3999  
Télécopieur : 1-888-883-7999

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.  
Veillez garder une copie pour vos dossiers.**